

Note technique

Procédures d'affectation en 1^{re} technologique

Rentrée 2022

(gestion AFFELNET LYCÉE)

 **RAPPEL :**

Les redoublements en 1^{re} technologique seront gérés par l'application AFFELNET Lycée à l'identique des redoublants de 2^{de} GT.

 **POINTS DE VIGILANCE**

- Le bonus au titre de la continuité des parcours ne concerne que la filière STHR et STD2A.
- La filière STAV est concernée par la procédure AFFELNET

La note technique et ses annexes sont téléchargeables sur le site du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand : <http://www.ac-clermont.fr> rubrique Affectations et inscriptions/ procédures d'affectation pour les lycéens.

SOMMAIRE

PUBLICS CONCERNES PAR L’AFFECTATION EN 1^{re} TECHNOLOGIQUE	P. 3
MODALITES D’AFFECTATION Détermination du barème	P. 4
CALENDRIER – ACCES AU SERVEUR <ul style="list-style-type: none">• Qui saisit ?• Calendrier• Période d’ouverture du serveur• Accès au serveur	P. 5
ELEMENTS A SAISIR DANS AFFELNET LYCÉE <ul style="list-style-type: none">• Identification du candidat• Vœux de l’élève• Avis du conseil de classe• Résultats scolaires	P. 6
TRANSMISSION DES DOSSIERS APRES LA SAISIE <ul style="list-style-type: none">• Compte rendu de saisie• Dossier	P. 7
AFFECTATION ET INSCRIPTION <ul style="list-style-type: none">• Notifications• Inscription• Suivi post affectation	P. 8
CALENDRIER DES ENVOIS	P. 9
PERSONNES RESSOURCES	P. 10

ANNEXES

ANNEXE 1	Calendrier
ANNEXE 2	Liste des formations et codes vœux
ANNEXE 3	Grille des coefficients par matière
ANNEXE A	Dossier de demande d’attribution d’un bonus pour l’affectation d’un élève en situation de handicap dans le second degré – Rentrée 2022
ANNEXE B	Dossier de demande d’attribution d’un bonus d’affectation dans le second degré pour raison médicale – Rentrée 2022

PUBLICS CONCERNES PAR L'AFFECTATION EN 1^{re} TECHNOLOGIQUE

Pour les élèves de 2^{de} GT qui ont obtenu une décision d'orientation pour une 1^{re} technologique :

- | | |
|---------|---------|
| ➤ STMG | ➤ STD2A |
| ➤ STI2D | ➤ STHR |
| ➤ ST2S | ➤ STAV |
| ➤ STL | |

L'affectation **dans les établissements publics et privés de l'Education nationale et de l'Agriculture** sera effectuée via l'application AFFELNET Lycée en référence à la liste des codes vœux publiée à cet effet.

Pour les établissements privés sous contrat et privés agricoles, les familles doivent impérativement contacter les directeurs de ces établissements en amont des procédures d'orientation. Les directeurs de ces établissements choisiront les candidatures retenues et les valideront dans AFFELNET Lycée via l'espace de travail « en commission ».

Rappel : La 1^{re} STI2D est indifférenciée. Le choix de la spécialité s'effectue en fin de 1^{re}.

Lorsque les vœux porteront sur des 1^{res} technologiques à fort taux de pression, il conviendra de prévoir des solutions de repli à l'interne de l'établissement d'origine, et en particulier un vœu de 1^{ère} générale (si décision d'orientation favorable) ou de redoublement en 2^{de} GT.

Rappel : Les vœux de maintien exceptionnels en classe de 2^{de} doivent être saisis dans AFFELNET Lycée par les établissements d'origine.

MODALITES PARTICULIERES

● POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP ET CAS MEDICAUX

Conformément aux instructions qui vous ont été communiquées dans la note du Recteur en date du 10 janvier 2022, le chef d'établissement d'origine fera parvenir la fiche d'étude de candidature (Annexes A ou B) dûment renseignée par les différents acteurs de l'équipe éducative à la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) **du département d'origine avant le 11 mai 2022.**

● POUR LES CANDIDATS A UN RETOUR EN FORMATION INITIALE

Le candidat à une reprise de formation (1^{re} professionnelle), utilisera le dossier "Retour en formation initiale". Ce dossier doit porter l'avis du chef d'établissement d'accueil. Ce dernier transmettra le dossier dûment rempli à la DSDEN **du département du 1^{er} vœu demandé avant le 31 mai 2022.**

MODALITES D'AFFECTATION

DETERMINATION DU BAREME

Le logiciel AFFELNET LYCÉE classe de façon automatisée chaque candidature selon le barème obtenu qui se compose des éléments suivants :

Les vœux du candidat (cinq au maximum) seront classés selon l'ordre de préférence privilégié par l'élève et ses responsables légaux ou par l'élève majeur.

● RESULTATS SCOLAIRES

Les notes des élèves sont pondérées en référence aux coefficients par matière arrêtés par le collège des IA-IPR (cf. annexe n° 3).

CALENDRIER – ACCES AU SERVEUR

● QUI SAISIT ?

La saisie informatique des vœux, des éléments du dossier d'inscription et des notes est effectuée par l'établissement d'origine de l'élève.

Rappel : Les établissements doivent également saisir les demandes d'affectation de leurs élèves souhaitant aller dans une autre académie.

Les calendriers et procédures étant différents d'une académie à l'autre, il importe de se renseigner auprès de l'académie demandée.

Les calendriers de l'affectation des académies sont consultables dans AFFELNET LYCÉE de chaque académie dans l'onglet « calendrier des académies » et sur le site :

<http://affelmap.orion.education.fr/>

Exception à la règle de saisie par les établissements d'origine : les demandes d'élèves scolarisés et résidant à l'étranger qui ne peuvent être saisies en établissement le seront par le Rectorat (SAIO).

● CALENDRIER

Cf. calendrier détaillé des opérations d'orientation et d'affectation annexe n° 1.

● PERIODE D'OUVERTURE DU SERVEUR

La saisie dans AFFELNET LYCÉE est ouverte **du 23 mai au 13 juin 2022**.

● ACCES AU SERVEUR

Type d'établissements	Accès au site de saisie
Les établissements publics de l'académie	Portail établissement : https://portailtab.ac-clermont.fr : "Affectation des élèves" / AFFELNET LYCÉE
Les établissements privés de l'académie sous contrat	le portail extérieur : https://portail.ac-clermont.fr (avec clé OTP ou non suivant les applications) Portail établissement : soit directement pour les établissements reliés au réseau de l'académie, soit à l'aide d'une clé OTP) en cliquant sur le lien "Affectation des élèves" / AFFELNET LYCÉE
Les lycées agricoles publics et privés de l'académie	le portail extérieur : https://portail.ac-clermont.fr (avec clé OTP ou non suivant les applications) A partir du Portail établissement (à l'aide de la clé OTP) en cliquant sur le menu : Affectation des élèves / AFFELNET LYCÉE
Les établissements hors académie (publics et privés)	L'accès à l'application AFFELNET LYCÉE est soumis à l'obtention préalable d'un mot de passe à demander dès l'ouverture du serveur à l'adresse : https://bv.ac-clermont.fr/AFFELNET-lycee-saisiesimple Lors de la 1 ^{re} connexion, cliquer directement sur l'onglet "S'inscrire". En retour, deux mèls sont transmis à l'établissement : le premier signifiant la prise en compte de la demande et le second avec un mot de passe. La date limite des demandes de mot de passe est fixée au 13 juin 2022 à 12h.
Les établissements "autres" dont les établissements privés hors contrat	Ils renseigneront le dossier de demande d'affectation Post 2 ^{de} générale et technologique et le feront parvenir au : Rectorat – DRAIO Site Clermont 3 Avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1 draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr avant le 13 juin 2022 (le dossier est téléchargeable sur le site du Rectorat).

ELEMENTS A SAISIR DANS AFFELNET LYCÉE

Le dossier de demande d'affectation "Post seconde générale et technologique", renseigné et signé par la famille et l'établissement, sera utilisé comme support de saisie informatique. Ce document est téléchargeable sur le site du Rectorat :

<http://www.ac-clermont.fr>

Il appartient à l'établissement d'origine de vérifier tous les renseignements portés par l'élève ou sa famille sur le dossier d'inscription.

L'affectation étant entièrement informatisée, la plus grande rigueur s'impose quant à la saisie des informations (identification du candidat, vœux, résultats scolaires).

● IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Une attention particulière sera portée à la saisie d'au moins un numéro de téléphone afin de pouvoir contacter la famille notamment au moment du suivi post affectation et de la gestion des places vacantes.

● VŒUX DE L'ELEVE

Les codes des vœux doivent être renseignés avec précision en référence à la liste des vœux de 1^{re} Technologique (cf. annexe n° 2).

Des modifications pouvant intervenir, nous vous invitons à vous référer à la liste des codes vœux disponible sur le site du Rectorat.

● **L'élève peut formuler jusqu'à 5 vœux.**

Ils seront classés selon l'ordre de préférence privilégié par l'élève et ses responsables légaux ou par l'élève majeur.

Si une proposition d'affectation est émise sur un vœu, les vœux suivants ne sont plus pris en compte.

● DECISION D'ORIENTATION

Pour postuler à une 1^{re} technologique, l'élève doit avoir obtenu une décision d'orientation favorable du conseil de classe qui devra se positionner sur chacune des spécialités technologiques demandées.

● RESULTATS SCOLAIRES

Les notes retenues par le logiciel AFFELNET LYCÉE concernent les neuf matières des enseignements communs à l'ensemble des 2^{des} GT : français, langue vivante 1 et 2, mathématiques, physique chimie, histoire – géographie, SVT, EPS, EMC.

TRANSMISSION DES DOSSIERS APRES LA SAISIE

● COMPTE RENDU DE SAISIE

Le compte rendu de saisie signé par la famille est conservé dans l'établissement d'origine.

Pour les élèves qui souhaitent entrer dans l'académie, un double du compte rendu de saisie sera adressé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée avant le **13 juin 2022**.

Si l'élève est boursier, cette information sera ajoutée sur le compte rendu de saisie afin que les 500 points du bonus boursier puissent lui être attribués.

● DOSSIER

Le dossier de demande d'affectation est conservé dans l'établissement d'origine jusqu'à l'affectation puis adressé à l'établissement d'accueil parallèlement à la notification faite aux familles.

AFFECTATION ET INSCRIPTION

Les commissions départementales préparatoires à l'affectation contrôlent puis valident les résultats du pré-classement informatique des candidatures et/ou étudient d'éventuels cas particuliers.

L'affectation définitive est prononcée par l' IA-DASEN et devient effective à la réception de la notification.

● NOTIFICATIONS

Les résultats d'affectation seront notifiés par les établissements d'origine aux familles ou aux élèves majeurs **à partir du 1^{er} juillet 2022**. Les notifications sur listes supplémentaires seront transmises par les établissements d'accueil.

● INSCRIPTION

Pour valider son affectation, l'élève "admis" doit s'inscrire avant le 12 juillet 2022 auprès de l'établissement d'accueil sinon il perd le bénéfice de cette affectation.

● SUIVI POST AFFECTATION

Le suivi des inscriptions post affectation (SIPA) sera ouvert à partir du **1^{er} juillet 2022**. Ce service permet aux établissements d'accueil de visualiser régulièrement la situation des places vacantes.

L'efficacité de la procédure est conditionnée par l'actualisation en temps réel des mouvements d'élèves.

CALENDRIER DES ENVOIS

Objet	Date limite
Elève en situation de handicap et cas médicaux: envoi de la fiche d'étude de candidature (Annexes A ou B) à la DSDEN du département d'origine.	11 Mai 2022
Candidat à un retour en formation initiale: envoi du dossier par le chef d'établissement d'accueil à la DSDEN du département du 1 ^{er} vœu.	31 Mai 2022
Saisie des vœux dans AFFELNET LYCÉE	Du 23 mai au 13 juin 2022
Attribution des mots de passe aux établissements hors académie	13 juin 2022 – 12h
Compte rendu de saisie : envoi d'un double à la DSDEN du département concerné pour les élèves souhaitant entrer dans l'académie.	13 juin 2022
Notifications aux familles	à compter du 1 ^{er} juillet 2022
Inscriptions	dès notification des résultats et jusqu'au 12 juillet 2022

PERSONNES RESSOURCES

Coordonnées des Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) et du Rectorat			
DSDEN de l'Allier (03)	Laure MARQUET CASSAGNE IEN-IO de l'Allier	☎ 04 70 48 02 17	Château de Bellevue Rue Aristide Briand – CS 80097 03403 Yzeure cedex jio03@ac-clermont.fr
DSDEN du Cantal (15)	Mateu LLAS RIBES IEN-IO du Cantal	☎ 04 71 43 44 16	11, place de la paix 15012 Aurillac cedex jio15@ac-clermont.fr
DSDEN de la Haute-Loire (43)	David BARGEON IEN-IO de la Haute- Loire	☎ 04 71 04 57 30	7 Rue de l'Ecole Normale BP 80349 Vals-Près Le Puy 43012 Le Puy-en-Velay cedex jio43@ac-clermont.fr
DSDEN du Puy-de-Dôme (63)	Laurent DUBIEN IEN-IO du Puy-de-Dôme	☎ 04 73 60 99 38	Cité administrative Rue Pélissier 63034 Clermont-Ferrand cedex 1 jio63@ac-clermont.fr
Rectorat - SAIO	Céline DUFFAUT Julie FOURNOL AVEL Sandra PACHOT	☎ 04 73 99 35 92 ☎ 04 73 99 31 81 ☎ 04 73 99 35 83	3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1 draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <http://www.ac-clermont.fr>